

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022201220](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022201220)

---

Dossier numéro : 2022-02-24/01

## Titre

24 FEVRIER 2022. - Extrait de l'arrêt n° 32/2022 du 24 février 2022 - (Numéro du rôle : 7696)

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 28-02-2022 page : 16881

Entrée en vigueur : 10-03-2022

---

## Table des matières

Art. M

---

## Texte

Article M.

En cause : la demande de suspension du décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 " relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen ", introduite par l'ASBL " Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone " et autres.

...

Par ces motifs,  
la Cour

- suspend les articles 5 et 19 du décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 " relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen ";
- rejette la demande de suspension pour le surplus.